

**NE PAS PLIER L'IMPRIMÉ
NE REMPLIR QUE LA 1ÈRE PAGE,
IMPÉRATIVEMENT EN NOIR, EN MAJUSCULES ET AVEC LES ACCENTS.**



**CERFA LIMPIDE,
PASSEPORT RAPIDE!**

Prenez le temps de bien remplir
votre Cerfa en appliquant les
règles ci-contre.
Cela nous permettra de traiter
votre demande de passeport plus
rapidement.

**TOUS LES
RENSEIGNEMENTS
CONCERNANT LES PARENTS
(prénoms, date et lieu de
naissance, nationalité) DOIVENT
ÊTRE IMPÉRATIVEMENT
COMPLÉTÉS**

CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ PASSEPORT

Personne majeure

**L'intéressé(e) doit se présenter impérativement
pour déposer sa demande et pour retirer son titre sécurisé.**

ATTENTION :

Communes aux alentours de Bernex, équipées du dispositif de recueil des demandes de cartes nationales d'identité et de passeports :

- * Abondance (tel : 04 50 73 00 16)
- * Evian-les-Bains (tel : 04 50 83 10 00)
- * Thonon-les-Bains (tel : 04 50 70 69 68)
- * Perrignier (tel : 04 50 72 40 24)
- * Sciez (tel : 04 50 72 60 09)
- * Douvaine (tel : 04 50 94 00 37)
- * Morzine (tel : 04 50 79 04 33)
- * Boège (tel : 04 50 39 10 01)

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter les sites suivants :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21089>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21091>

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Pieces-a-fournir-pour-une-demande-ou-un-renouvellement-de-passeport-CN>

Vous pouvez prendre votre rendez-vous en quelques clics à l'adresse suivante :

<https://rendezvousonline.fr/>

**Prendre rendez-vous dans une mairie
équipée d'une station d'enregistrement
pour déposer votre demande.**

**Merci de bien vouloir respecter le rendez-vous
fixé et de prévenir en cas de retard inopiné ou
d'empêchement.**

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT



Vous devez apporter

UNE PHOTO récente (datant de moins de six mois) et conforme aux normes, agréée Norme ISO/IEC 19794-5 : 2005



- Qualité** : La photo doit être nette, sans plis, ni trace
- Format** : La photo doit mesurer 35 millimètres de large sur 45 millimètres de haut.
- La taille du visage** doit être de 32 à 36 millimètres (soit 70 à 80% du visage), ou bas du menton au sommet du crâne (hors cheveux et oreilles).
- Luminosité, contraste et couleurs** : La photo ne doit présenter ni sur-exposition, ni sous-exposition. Elle doit être correctement contrastée, sans ombre portée sur le visage ou en arrière-plan. Une photo en couleurs est fortement recommandée.
- Fond** : Le fond doit être uni, de couleur claire (bleu clair, gris clair). Le fond blanc est interdit.
- Tête** : La tête doit être nue sans chapeau, foulard, serviette ou autre objet décoratif. La tête doit être droite et le visage dirigé face à l'objectif.
- Regard et expression** : Il faut être calme.
- Visage et yeux** : L'expression doit être neutre et la bouche doit être fermée. Le visage doit être dégagé. Les yeux doivent être parfaitement visibles et ouverts.
- Lunettes et montures** : Si vous avez des lunettes, vous n'êtes pas obligé de les montrer sur les photos. Par contre, si vous les portez, la monture ne doit pas être épaisse et ne pas masquer les yeux, et les verres doivent être intacts et colorés et sans reflet.

Disponibles en ligne : <https://timbres.impots.gouv.fr/> ou dans les bureaux de tabac équipés de l'application *Point de vente agréé*.

Pour un passeport :
de 86€

Attention : afin de confirmer ou non la nécessité des timbres fiscaux, veuillez préciser le modèle et la date de délivrance du passeport actuellement en votre possession ainsi que les conditions de son obtention (ex : inscription d'enfants mineurs).

Pour une carte nationale d'identité :

de 25€ dans le cas de la perte ou du vol de la carte d'identité.

Gratuité dans le cas d'une première demande ou de la restitution de la carte actuelle.

Identité

Original de la carte d'identité actuelle
Original du passeport actuel

Dans le cas d'une première demande, d'une perte ou d'un vol :

Original d'un document officiel avec photographie

Ex : passeport, carte nationale d'identité, permis de conduire, de chasse, carte de transport, d'ancien combattant, de séjour, d'invalidité, carte vitale avec photographie...

Dans le cas d'une perte ou d'un vol :

Original de la déclaration de vol ou de perte enregistrée auprès des services de police, de gendarmerie ou auprès d'un consulat de France ou des services de police étrangers.

Si elle n'est pas fournie, la déclaration de perte sera faite en mairie lors du dépôt de la demande.

Dans les cas où :

Vous n'avez en votre possession ni carte d'identité ou passeport valide ou périmé(e) depuis moins de 2 ans ou dans le cas d'une modification d'état civil ou nom d'usage sur le titre :

État civil

Extrait d'acte de naissance avec filiation complète

Original daté de moins de 3 mois

Si naissance en France :
mairie du lieu de naissance

Si naissance à l'étranger :
Service Central d'Etat Civil
11, rue de la Maison Blanche – 44941 NANTES CEDEX 09

OU <https://www.diplomatie.gouv.fr/services-aux-francais/etat-civil-et-nationalite-francaise/>

Pour les femmes souhaitant faire mentionner un nom d'usage :

Pour l'ajout de la mention d'épouse :

livret de famille ou acte de mariage daté de moins de 3 mois

Pour l'ajout de la mention de nom d'usage en cas de divorce :

jugement de divorce autorisant l'usage du nom de l'ex-époux ou autorisation écrite de l'ex-époux avec photographie de sa pièce d'identité

Pour l'ajout de la mention de veuve :

livret de famille ou acte de décès de l'époux

Original d'un justificatif de domicile de moins de trois mois à votre nom

Ex : facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe ou mobile, quittance de loyer, avis d'imposition, attestation d'assurance habitation...

Si vous habitez chez quelqu'un :

- 1- photocopie recto-verso de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge ;
- 2- original d'un justificatif de domicile à son nom (voir exemples ci-dessus) ;
- 3- attestation sur l'honneur de l'hébergeant.

